

**COMMUNE DE LUCINGES**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 7 novembre à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elue secrétaire de séance : Aline FAVRAT

**Présents** : JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, A. FAVRAT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.

**Excusés** : P. CHARRIERE pouvoir Y. DIEULESAINT, A. DROUX pouvoir C. BURKI.

Date de convocation du conseil municipal : 31/10/2022

**Délibération N° 2022-11-04 : Action sociale : recours au bénévolat**

**Monsieur Le Maire expose** que dans certaines circonstances, une commune peut bénéficier de la collaboration bénévole de certaines personnes pour l'exécution de ses missions de service public étant précisé que le bénévolat est dépourvu de contreparties, notamment financières ou matérielles. Il convient toutefois d'établir une convention de recours au bénévolat entre le bénévole et la commune.

Dans le cadre des activités du service scolaire et périscolaire, il est fait appel à un ou plusieurs collaborateurs occasionnels pour assurer le bon fonctionnement du service notamment en renfort ponctuel sur le service cantine de midi. A ce titre, il est proposé au conseil municipal d'approuver le recours au bénévolat, de valider le projet de convention et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

**Considérant** la nécessité d'avoir recours au bénévolat dans les conditions susmentionnées ;

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le recours au bénévolat pour le service scolaire et périscolaire dans le cadre de la mission indiquée précédemment ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention de recours au bénévolat à intervenir.

**Ainsi fait et délibéré en séance**

La Secrétaire de Séance,  
Aline FAVRAT

Le Maire,  
Jean-Luc SOULAT

